



HAL
open science

Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives). 2013, Université Paris 13. hceres-02027279

HAL Id: hceres-02027279

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027279v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université Paris 13 - Paris-Nord

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 13 – Paris-Nord

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Science et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI140006696

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
UFR Sciences Médicales Biologie humaine , Université Paris 13, Bobigny, 93.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La formation proposée pour cette licence de *Science et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) se décline selon trois spécialités :

- *Education et motricité* (EM).
- *Activité physique adaptée et santé* (APAS).
- *Entraînement sportif* (ES) qui comprend des parcours selon les spécialités sportives : handball, football, rugby et natation.

La formation permet l'acquisition des compétences liées aux activités physiques et sportives dans des domaines variés, en fonction de la spécialité : domaine de l'éducation physique en milieu scolaire (pour EM), domaine des activités physiques adaptées au public handicapé ou ayant des problèmes de santé (pour APAS), domaine de l'entraînement (pour ES).

Les connaissances et aptitudes attendues permettent une insertion professionnelle ; les métiers visés dépendent alors de la spécialité choisie (entraîneur en activités physique et sportives adaptées, enseignant ou éducateur en activités sportives, entraîneur sportif). La formation donne aux étudiants les prérequis nécessaires pour suivre les principaux masters d'accueil d'étudiants STAPS, en particulier ceux proposés par l'Université Paris 13 ou par le PRES Sorbonne Paris Cité (mention *Sciences du Sport*).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de cette formation sont fonction de la spécialité. Clairement énoncées, en termes de compétences scientifiques, technologiques et techniques, elles sont présentées en trois blocs : le bloc des compétences disciplinaires (CD), celui des compétences préprofessionnelles (CPP), enfin celui des compétences linguistiques et transversales (CLT, qui offrent la possibilité aux étudiants d'acquérir des certifications (Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) ou Certificat Informatique et Internet (C2i)). Ces compétences correspondent aux possibilités de poursuite d'études ainsi qu'aux métiers précisés pour chacune des spécialités.

Le projet pédagogique est cohérent compte tenu des compétences attendues et respecte les principes d'orientation et de spécialisation progressive en licence. La première année ne propose aucune spécialisation, mais une introduction aux trois spécialités. En deuxième année, l'étudiant retient deux spécialités au premier semestre (S3) puis une seule au second (S4). En troisième année, une seule spécialité est visée, mais les réorientations sont possibles.

La mutualisation des enseignements est mise en œuvre avec un tronc commun disciplinaire au cours de chaque année facilitant des passerelles entre les spécialités. Des UE libres peuvent compléter les enseignements et contribuer à individualiser le parcours de formation.

La lecture des contenus de formation précisés dans l'annexe interroge sur l'adéquation entre certains enseignements proposés et les compétences visées. C'est notamment le cas pour les sciences sociales. Ceci est peut-être en relation avec le fait que cette composante ne dispose pas d'universitaires STAPS spécialistes en sciences sociales (sociologie, histoire, anthropologie, etc.). Certains contenus engagent une logique de capitalisation de connaissances plutôt qu'une logique de formation développant des compétences.

Le contrôle des connaissances est prévu sur le mode terminal et continu en fonction des types d'enseignement. Des sessions de rattrapage sont organisées. Des règles d'assiduité sont prévues de façon à encourager la présence des étudiants. Le système de compensation est conforme à la réglementation et répond aux règles de l'Université. Les règles précises figurent dans le livret de l'étudiant.

Le portefeuille de compétences est en cours de mise en place.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignements par les étudiants, il existe des fiches d'évaluation à renseigner par les étudiants volontaires à la fin de chaque semestre. On constate l'absence d'indication sur les résultats et sur leur éventuelle prise en compte dans le dossier.

Dans le cadre de l'aide à la réussite, en plus des informations apportées aux étudiants tout au long du cursus, par différentes procédures (affichage, réunion, rendez-vous avec un enseignant responsable, mise en place d'informations sur le campus virtuel), il faut souligner la mise en place d'un module « bases méthodologiques des études universitaires » qui permet d'apprendre à gérer ces informations. Des cours de présentation des spécialités sont prévus en première année. Des cours d'insertion professionnelle, mais aussi d'initiation à la recherche, sont programmés et informent sur les débouchés prévus ou potentiels. Le tutorat d'accompagnement est mis en place sur le mode du volontariat, mais, malgré la désignation d'un enseignant référent, les modalités d'organisation sont imprécises.

Les réorientations sont possibles en deuxième et troisième années entre les spécialités. L'intégration en études de kinésithérapie est possible, sans concours, pour certains étudiants, en fin de première année. D'autres réorientations ou la mise en place de passerelles sont très imprécises, voir absentes en ce qui concerne d'éventuelles licences professionnelles.

Malgré l'existence de différents dispositifs au sein de l'Université, la mobilité nationale et internationale reste peu utilisée au sein de ce diplôme (trois départs « Erasmus » en quatre ans). Un aménagement des études (règles d'assiduité, modalités de contrôle des connaissances) est possible pour les sportifs de haut niveau, les étudiants salariés, les étudiants handicapés.

Les effectifs en L1 sont importants et dépassent les 300 étudiants. Les taux de réussite restent encore faibles en première année - en moyenne 28 à 33 % -, et notamment pour les bacs professionnels (4 à 6 %). L'aide à l'orientation est prévue dans le cursus de formation avec un rôle actif d'un enseignant référent. C'est notamment le cas pour aider l'étudiant dans l'élaboration d'un projet professionnel avec des enseignements en première année (projet professionnel) et troisième année (insertion professionnelle).



En 2010-2011, le taux de poursuite en 2^{ème} cycle universitaire est de 93,55 % dont 76 % dans un master de Paris 13. Seule la spécialité *Education et motricité* présente une ancienneté suffisante pour observer la réussite et, à ce titre, le taux de réussite au CAPEPS est annoncé comme supérieur à la moyenne nationale. Concernant l'insertion professionnelle à la fin de la licence, les chiffres indiqués sont assez peu cohérents et doivent être reconsidérés - 6 % en 2010-2011 / 81 % en 2008-2009 -. Les résultats de l'enquête organisée par les services de l'Université à propos du devenir des étudiants non diplômés ne sont pas communiqués.

Le pilotage de la mention semble assuré par une large équipe pédagogique qui rassemble 1 responsable de mention, 3 directeurs (exécutif, adjoint recherche, adjoint chargé des études), 3 responsables de spécialités et 5 responsables de master, plusieurs coordonnateurs d'années, les responsables de matières et les enseignants référents pour chaque groupe de première année. L'équipe de formation est composée de 20 enseignants titulaires (dont 1 professeur d'université et 5 maîtres de conférences) et d'environ 80 vacataires. Un conseil de perfectionnement est mentionné. Les modalités fonctionnelles de l'ensemble restent imprécises. La participation d'intervenants extérieurs, reconnus pour leur situation dans le monde professionnel, est précisée pour les spécialités *Activités physiques et santé* et *Entraînement sportif*. On s'étonne qu'aucun intervenant extérieur ne soit mentionné pour la spécialité *Education et motricité* alors que la réalisation de stage y est très développée.

Si plusieurs enquêtes sont évoquées, les indicateurs permettant la connaissance de la population étudiante sont imprécis. Par exemple, le dossier ne mentionne ni le nombre d'étudiants par spécialité ni, bien sûr, le taux de réussite selon la spécialité préparée.

De ce fait, il n'est pas étonnant qu'en dehors d'une manifestation d'intention, on ne trouve aucune précision sur la prise en compte de ces données dans le pilotage.

En dehors des actions classiques vers le public lycéen, on ne trouve pas mention d'action de valorisation du diplôme.

- Points forts :

- Bonne connaissance des attentes notamment en termes de professionnalisation : l'effort consenti en vue de la préprofessionnalisation est très appréciable tant du point de vue des volumes horaires consacrés, des enseignants impliqués, que du point de vue des partenaires mobilisés dans la mise en stage.
- Architecture générale de la maquette cohérente du point de vue de la progressivité de la spécialisation.
- L'accompagnement pédagogique des étudiants, de bonne qualité et permettant un suivi efficace des étudiants.
- La prise en compte importante de l'acquisition de compétences transversales.

- Points faibles :

- Les indicateurs fournis, notamment concernant le suivi des étudiants, imprécis et incomplets, ce qui explique sans doute que leur prise en compte dans le pilotage ne soit pas mentionné ; il existe des différences inexplicables entre différents tableaux d'indicateurs dans le dossier.
- Les procédures d'évaluation, et surtout d'autoévaluation, qui ne semblent pas bien maîtrisées.
- L'adéquation entre les contenus de formation (tels qu'ils sont exprimés) et les compétences visées, parfois discutable (cas des sciences sociales par exemple).
- Les passerelles et/ou réorientations externes à la formation, qui ne sont pas développées.
- La mobilité internationale des étudiants, qui semble inexistante.

Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé de mettre en place un réel suivi de cohorte qui doit pouvoir se décliner au niveau de chaque spécialité, dans ses effectifs, ses taux de réussite et les débouchés obtenus par les étudiants afin de pouvoir être utile au pilotage.

La formation devrait préciser et mettre en application une politique efficace d'évaluation de la formation et des enseignements. Un effort doit être fait dans la déclinaison des contenus de formation proposés afin de mettre davantage en synergie les compétences visées (en relation avec les fiches RNCP) et les enseignements utilisés.

Une réelle incitation à la mobilité des étudiants devrait être encouragée.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Licence mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*

Domaine : *Sciences, technologies, santé*

Demande n° *S3L140006696*

« Il est recommandé de mettre en place un réel suivi de cohorte qui doit pouvoir se décliner au niveau de chaque spécialité, dans ses effectifs, ses taux de réussite et les débouchés obtenus par les étudiants afin de pouvoir être utile au pilotage ».

Concernant le suivi des effectifs et des taux de réussite, nous voulons porter à la connaissance du comité d'évaluation que ces données sont actualisées chaque année.

Ainsi depuis ce quinquennal, les taux de réussite (validation d'année) évolue de la façon suivante (effectifs entre parenthèse) :

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Licence 1 (effectif)	(253) 28%	(318) 32,5%	(285) 23%	(347) 29,5%
Licence 2	(119) 42%	(136) 35,5%	(171) 52%	(139) 50%
Licence 3	(95) 75%	(81) 62%	EM : (33) 73% ES : (20) 70% APAS : (39) 77%	EM : (36) 83,5% ES : (34) 62% APAS : (36) 91,5%

Concernant les débouchés obtenus, nous recevons chaque année des services spécialisés de l'université les statistiques qu'ils émettent sur ce sujet.

Ainsi à l'issue de la licence 3 :

% établis sur le nombre de réponses obtenues	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Poursuite d'études	36,5%	56,5%	48,5%	93,5% (1)
Emploi	6,5%	25%	42,5%	38,5%
Concours	46,5%	12,5%	4,5%	13%
Recherche d'emploi	6,5%	0%	4,5%	9,5%
Autres	4%	6%	0%	6,5%

(1) Près de 39% des étudiants qui ont répondu ont un emploi en même temps qu'ils poursuivent leurs études.

« La formation devrait préciser et mettre en application une politique efficace d'évaluation de la formation et des enseignements »

Un système d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place depuis plusieurs années en collaboration avec le service central des études statistiques de l'Université. Il consiste en un questionnaire rempli individuellement et anonymement par les étudiants à la fin de chaque semestre. Les étudiants sont questionnés sur la qualité de leur formation : sur la pertinence des enseignements au regard des compétences attendues, au regard des spécialités, sur le degré de difficulté perçue ...

Ces questionnaires sont ensuite traités par les services de l'Université et remis aux responsables de la formation et aux enseignants qui ont alors un outil pour ajuster, s'il le faut, l'offre de formation. Ceci est fait chaque année, avec des modifications qui sont validées ensuite par le CEVU.

« Un effort doit être fait dans la déclinaison des contenus de formation proposés afin de mettre davantage en synergie les compétences visées (en relation avec les fiches RNCP) et les enseignements utilisés ».

Pour chacune des spécialités, les compétences et connaissances attendues dans la maquette répondent au « résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis » des fiches RNCP qui s'articulent autour des notions de conception, intervention, régulation et communication. Par ailleurs, ces compétences et connaissances autorisent de bonnes conditions de poursuite d'études dans les principaux masters d'accueil en STAPS.

Ainsi, chaque année, chaque spécialité voit ses enseignements répartis en 3 blocs de compétences :

- les compétences « linguistiques transversales » qui comportent des enseignements en langue, TIC, méthodologie, initiation recherche (communication).
- les compétences « disciplinaires » qui comportent des enseignements de tronc commun scientifiques, technologiques et relatifs aux APSA (conception).
- les compétences « pré professionnels » qui comportent des enseignements spécifiques par spécialité de licence : enseignements scientifiques, technologiques et relatifs aux APSA, ou encore les stages (conception, intervention et régulation).

Ces blocs de compétences sont ainsi constitutifs des compétences attendues inscrites dans les fiches RNCP.

Par ailleurs, chaque enseignement, au sein d'un bloc de compétences est aussi décliné en compétence attendue et en contenus de formation à acquérir. Par exemple en licence 1, au sein du 1er bloc de compétence disciplinaire (CD1), intitulé « Initiation aux sciences du vivant », la compétence visée pour la matière « Anatomie Ostéologie : Anatomie du tronc et de la ceinture pelvienne » est « d'être capable d'utiliser le vocabulaire spécifique à l'anatomie, de repérer les différents groupes musculaires et leurs fonctions pour les régions du tronc et de la ceinture scapulaire ». Chaque matière de la maquette, pour chaque année et spécialité est déclinée ainsi dans le document « STS_Licence_STAPS_Annexes.doc ».

« Une réelle incitation à la mobilité des étudiants devrait être encouragée ».

Nous avons au sein du Département STAPS une personne ressource chargée de l'international. Elle est le correspondant au sein du STAPS du Bureau des échanges internationaux de l'Université. Avec le Directeur du STAPS et/ou le Directeur des études, cette personne informe en début d'année, reçoit et oriente les étudiants désireux de partir à l'étranger, les aide à constituer leur dossier. Des aménagements de formation sont alors construits pour l'étudiant afin de lui proposer des équivalences entre nos maquettes et celles de l'université d'accueil pour valider ses ECTS.

Nous pensons donc offrir des possibilités de mobilité pour les étudiants qui le souhaitent. Toutefois nous sommes conscients que le faible taux de départ, même s'il peut largement s'expliquer par la sociologie de nos étudiants, doit nous amener à poursuivre nos efforts. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'outre des échanges avec l'Espagne et l'Italie, nous développons actuellement un partenariat avec une université Belge.